

## MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

### Délivrance des attestations de formation/participation

Toute session (formation ou manifestation scientifique) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou papier.

#### FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNEES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

#### CONFÉRENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

#### Nota bénéf :

1. Les frais d'attestations aux conférences s'élèvent à 10.000 FCFA.
2. L'attestation est établie et transmis aux auditeurs
  - qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles ;
  - qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité ;
  - qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;
  - qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

### Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis au plus tard sous quinzaine aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »